



**MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 2^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents :

- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1 (visioconférence)
- M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2 et maire suppléant
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Est aussi présent : M. Martin Côté, directeur général

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire suppléant de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 32. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire suppléant
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023
4. Acceptation des comptes
5. Informations du président d'élections
6. Résolution 2023-10-02-01 concernant l'adoption du Rapport annuel 2022 en sécurité incendie de la MRC de Minganie
7. Résolution 2023-10-02-02 concernant l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec pour les bornes de recharge de véhicule électrique sur le lot 5 356 398
8. Varia
9. Levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2023

Il est proposé par Luc Bourque appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 septembre 2023 soit adopté.

4. Acceptation des comptes

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 août 2023 pour un montant de 52 370,33 \$ et accepte les comptes payés du 1^{er} au 30 septembre 2023 pour un montant de 37 604,74 \$;

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général, et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

5. Informations du président d'élections

Le président d'élections dépose la lettre de démission de Martin Côté comme maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz; cette démission est effective depuis le 12 septembre 2023. Il annonce que le poste est vacant et qu'il y aura une élection partielle le 28 janvier 2024.

6. Résolution 2023-10-02-01 concernant le Rapport annuel incendie 2022

Considérant les obligations de la Municipalité concernant la sécurité incendie,
Considérant le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Minganie,
Considérant le Rapport annuel 2022 de la MRC de Minganie,

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz adopte le Rapport annuel 2022 en sécurité incendie de la MRC de Minganie

7. Résolution 2023-10-02-02 concernant l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec pour borne de recharge de véhicule électrique sur le lot 5 356 398

Considérant que la Municipalité a signé une entente d'établissement de servitude pour bornes de recharge de véhicules électriques en faveur d'HYDRO-QUEBEC le 19 mai 2021, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Corporation et étant connu et désigné comme le lot 5 356 398 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles.

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la Municipalité accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC contre une partie du lot 5 356 398 Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité;

Que le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée est dûment approuvé par les présentes;

Qu'un membre de l'étude *Notaires Beauchamp, Cyr Inc.* soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUEBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

8. Varia

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 53.

Martin Côté
secrétaire

Sébastien L'Écuyer
Maire suppléant¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.